

FORET REGIONALE DES VALLIERES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

CONTEXTE

La forêt des Vallières est située à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Paris, au Nord Est de Marne-La-Vallée.

C'est une forêt de versant située sur une butte témoin, sur le versant concave d'un méandre de la Marne.

Elle concentre plusieurs sources sur ses pentes par ailleurs fortes.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

Des peuplements très variés sont fortement imbriqués les uns dans les autres, créant une mosaïque qui résulte du fin découpage de l'ancien parcellaire : frênaies, érablaies et chênaies constituent la majorité des peuplements, mais on observe aussi fruticées, pré bois, pelouses et prairies humides.

La forêt est classée en ZNIEFF et fait partie d'un périmètre Natura 2000 (postérieur à la rédaction de l'aménagement) pour la directive oiseaux. Cela en fait un site très riche écologiquement, que ce soit par le nombre d'espèces recensées ou par la diversité des milieux.

Par ailleurs, la fréquentation est moyenne, et on constate une forte présence d'engins motorisés, attirés par les pentes fortes du site.

On note la présence d'anciennes carrières de gypse, qui ont amené le propriétaire à clore une partie du massif pour des raisons de sécurité face au risque d'effondrement (30% du massif soit environ 80ha).

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

Les objectifs définis sont donc les suivants :

- 1) L'objectif prioritaire de la forêt est la préservation de la richesse écologique de la forêt
- 2) L'accueil du public reste également un objectif fort

La sylviculture, compte tenu du relief et de la faible valeur des peuplements, est un moyen d'atteindre les objectifs assignés à la forêt.

Aussi l'aménagement propose :

- un traitement en futaie irrégulière par bouquet sur les versants
- un traitement en futaie régulière sur le plateau.
- La préservation ou l'extension des fruticées

En 2012, compte tenu de la finalisation du document d'objectifs Natura 2000 du site et de l'impossibilité de commercialiser les quelques coupes programmées sur versant, il a été conclu un contrat Natura 2000 pour la création de 5 ha d'ilots de sénescence et de 50 arbres sénescents identifiés et disséminés dans le massif.

Aucun traitement sylvicole ne sera donc appliqué aux zones et arbres identifiés

Voir Annexes 1 (carte des peuplements) et 2 (carte de l'Aménagement).

FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) – MESURES SPECIFIQUES

Il a été décidé de classer toute la forêt en FHVC de type 1/3 (selon le référentiel FSC) : aires boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité.

Une partie de la forêt est incluse dans un périmètre de captage d'eau potable, sur 6.15 ha. Les bords de Marne subissent les crues et en font donc une zone inondable. Enfin la forêt est située sur un coteau très abrupte en direction de la Marne, le maintien du boisement évite le glissement de terrain sur ces fortes pentes, de même le maintien en zone boisée ralenti la formation d'effondrements des voutes souterraines issues de l'extraction historique du gypse. Ces zones ont donc été classées en FHVC de type 4 : services naturels rendus par la forêt.

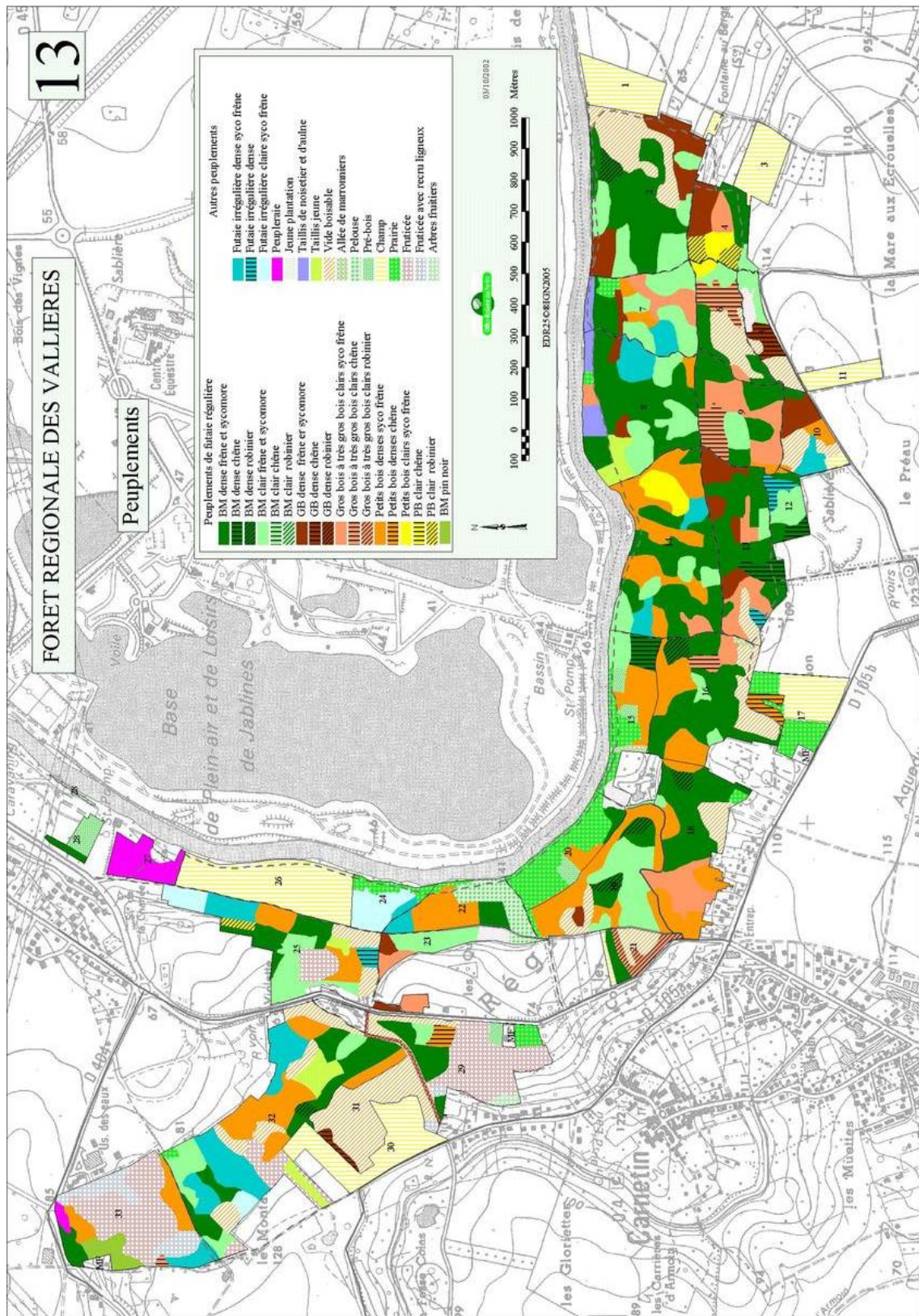
On trouve quelques petits vestiges historiques témoins d'une activité passée. Ces vestiges ont permis d'établir le périmètre des îlots de type 6.

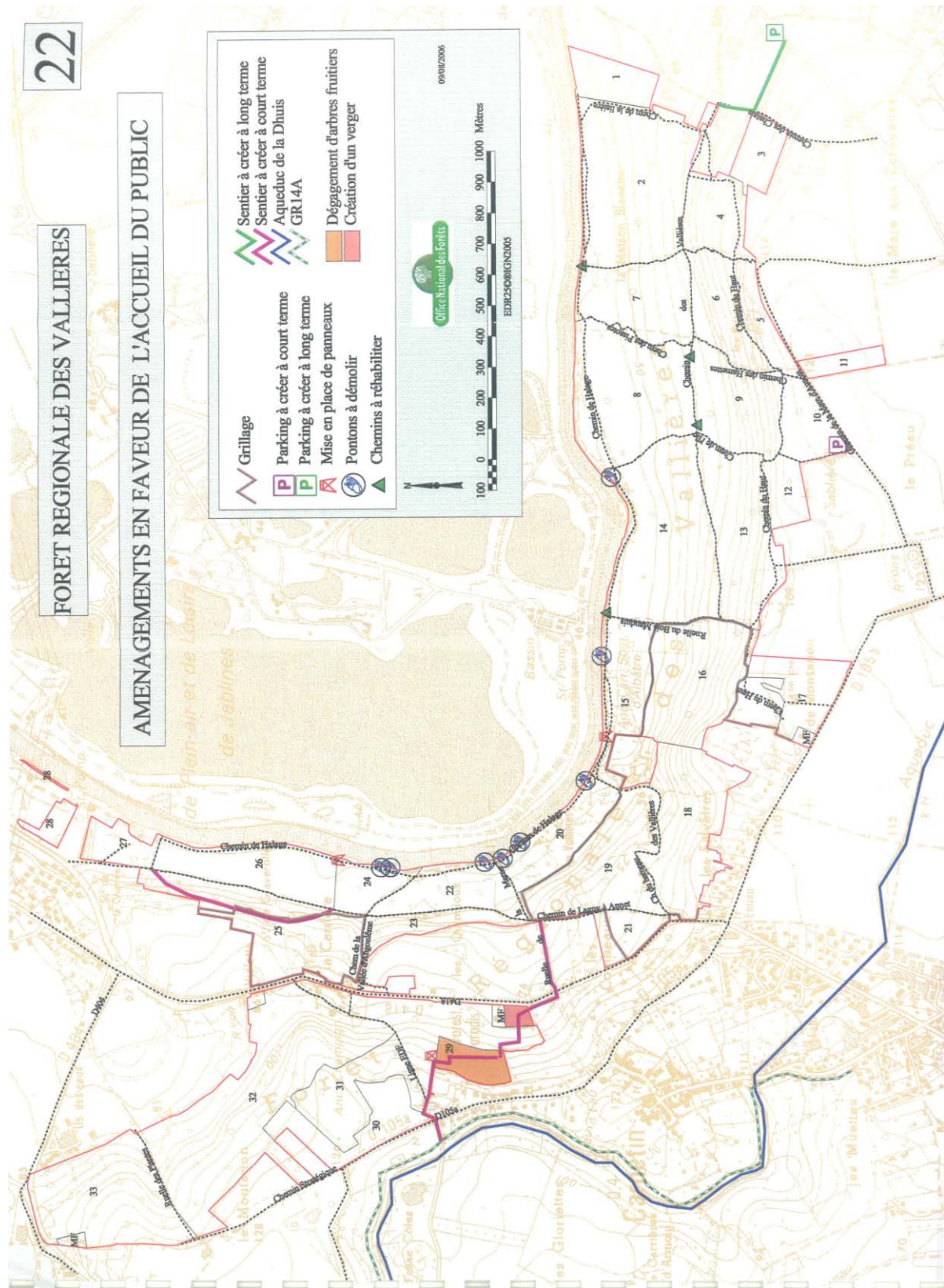
Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Habitats remarquables	Diminution ou dégradation des habitats	Maintien des habitats, par maintien de fauches tardives des prairies, lutte contre la fermeture du milieu conduisant à la disparition des grandes prêles
	19 Espèces avicoles remarquables de milieux semi ouverts, vieux bois, bois mort et bois clairs	Homogénéisation des milieux forestiers	-Maintien des îlots de sénescence, - Conservation de bois mort au sol et sur pied - Favoriser l'extension de la fruticée
	7 espèces de chiroptères	Fermeture des accès aux sites d'hivernage, dérangement en période d'hivernage	-Entretien des dispositifs interdisant l'accès des carrières aux spéléologues -Dégagement de la végétation pouvant gêner l'accès aux souterrains -Maintien des îlots de sénescence

	3 espèces remarquables de lepidoptères	Homogénéisation des milieux	- Maintien ou création de milieux ouverts (prairie de fauche tardive, verger, fruticée)
	5 espèces remarquables d'amphibiens	Diminution et dégradation de l'habitat	Curage de mares anciennes, création de poches de rétention d'eau au sein des suintements
	3 espèces remarquables de reptiles	Diminution ou dégradation de l'habitat	Maintien ou création de milieux ouverts
4	Périmètre de protection de point de captage d'eau	- Pollution - Création d'infrastructures	Respect de la réglementation en cas de projet d'infrastructure
	Zones de glissement de terrain	Destruction des habitations en contrebas	Interdire les coupes rases sur ces périmètres définis.
	Zones inondables	Pollution des eaux	Proscrire l'utilisation et à fortiori le stockage de matières polluantes qui pourraient être emportées par la montée des eaux
6	Petits vestiges historiques	Dégradation des vestiges	Entretien des entrées de carrières et proscrire tous travaux mécanisés dans un périmètre défini.

Annexe 1 : carte des peuplements





FORET REGIONALE DES VALLIERES

AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

